



Votants : 72
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 15 décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 21 décembre 2017

DECHETS MENAGERS – ACTUALISATION DES TARIFS 2018

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Christine BONNEAU, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Daniel BAUDOUIIN à Jean-François SALANON, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Fabrice DESCAMPS à Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, René PACAULT à Michel PANIER, Eric PERSAIS à Jeanine BARBOTIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Dominique SIX à Christelle CHASSAGNE, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBAUT par Patrice VIAUD, Joël MISBERT (décédé) par Michel HALGAN, Claude ROULLEAU par Christine BONNEAU

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Robert GOUSSEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Michel PAILLEY, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOUIIN, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Dany MICHAUD, René PACAULT, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C78-12-2017-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 DECEMBRE 2017

DECHETS MENAGERS – ACTUALISATION DES TARIFS 2018

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Service des déchets ménagers doit renouveler ses tarifs pour l'année 2018.

Parmi les changements de tarifs, il est proposé d'introduire :

- Un tarif à prix zéro pour la vente de vieux composts, dont la durée de stockage est supérieure à 6 mois, de manière à restaurer de la place sur la plate-forme de valorisation des déchets verts.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les tarifs 2018 dans le tableau annexé à la délibération, et dont la date d'entrée en vigueur sera le 1er janvier 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président



SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS

TARIFS DE L'ANNÉE 2018

PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR	TARIFS ANTERIEURS
	à compter du 01/01/2018	01/01/2017
A-CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS		
(Inclus carburant et personnel, exclu le traitement des déchets non recyclables)		
A.1- Mise à disposition avec pose et dépose		
A.1.1- Conteneur 7 m3	118,70	118,70
A.1.2- Conteneurs 30m3	191,00	191,00
A.2- Pose et dépose d'un conteneur 7 m3 propriété de l'usager	74,20	74,20
A.3- Bac 7m3 forfait aire de grand passage	260,00	260,00
A.4- Chargement de déchets verts au grappin	52,00	52,00
A.5- Tarif location porteur plus remorque l'heure	88,40	88,40
B-CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS		
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre		
B.1.1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00	40,00
B.1.2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00	20,00
B.2- Collecte des cartons des professionnels borne de 12m3		
B.2.1- Rotation pose et dépose de la borne	80,00	80,00
B.2.2- location mensuelle de la borne	40,00	40,00
B.3- Collecte des cartons des professionnels borne d'appart volontaire		
B.3.1- Rotation pose et dépose de la borne	60,00	60,00
B.3.2- location mensuelle de la borne	30,00	30,00
B.4- Collecte des cartons des professionnels bac de 660 litres tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00	10,00
C-LOCATION BENNE A ORDURES (départ et retour aux Ateliers Communautaires)		
C.1- Véhicule (sans carburant, sans conducteur), le km parcouru	3,98	3,98
C.2- Fourniture de carburant	Prix coûtant + 0,01 €/L	Prix coûtant + 0,01 €/L
D-ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS : REDEVANCE SPECIALE		
D.1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté <i>une exonération est appliquée aux résidents de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - 140 litres par jour ouvrable</i>	0,0214	0,0214
D.1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117	0,0117
D.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquences hebdomadaire de la zone		
D.2.1- Prix en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00	70,00
D.2.1.1- Prix en charge unité ponctuelle de conteneurs (prix de revient)	70,00	70,00
D.2.2- le litre collecté et traité <i>une exonération est appliquée aux résidents de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - 140 litres par jour ouvrable, exonération non cumulable avec D.1</i>	0,0214	0,0214
D.2.3- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214	0,0214
D.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117	0,0117
D.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85	126,85
D.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)		
D.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	157,33	157,33
D.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63	314,63
D.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64	432,64
D.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au delà de 330 litres de volume distribué	0,0214	0,0214
D.5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63	314,63
E-REMPLACEMENT DE CONTENEURS		
Conteneur volé, coût déduit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €
Conteneur volé, coût déduit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres		
Conteneur volé, coût déduit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres		
F-ENLEVEMENT DECHETS DES HALLES		
F.1- Forfait contrôle machines à laver et vérification périodique table dévitrée	1 180,00	1 180,00
F.2- Enlèvement du polystyrène, par rotation	50,00	50,00
G-REDEVANCE DEPOT DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE		
G.1- Déchets inertes, la tonne	9,65	9,65
G.2- TGAIP perçus au profit de l'Etat	Montant fixé par décret	Montant fixé par décret
G.3- Déchets pour compostage, la tonne		
G.3.1- Déchets en mélange, la tonne	29,40	29,40
G.3.2- Broyats Déchets Verts et Tordus, la tonne	20,00	20,00
G.3.3- Branches et Branchages, la tonne	20,00	20,00
G.4- Déchets recyclables (cartons, papiers, firmilles), la tonne	Gratuit	Gratuit
H-REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN DECHETERIES		
H.1- Déchets tout-venant, le m3	27,60	27,60
H.2- Déchets verts, le m3	9,45	9,45
H.3- Déchets inertes, le m3	7,85	7,85
H.4- Bois le m3	16,90	16,90
H.5- Déchets ménagers spéciaux: le kilogramme	3,18	3,18
H.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18	3,18
H.7- Déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
I-REDEVANCE CENTRE DE TRANSFERT		
I.1- Redevance pour déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90	114,90
J- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS		
	25,20	25,20
K-VENTE DE COMPOST PRIS SUR LE SITE		
K.1- Par les professionnels, la tonne	8,00	8,00
K.2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	6,00	6,00
K.3- Par les professionnels par quantités de 1000 tonnes et plus, la tonne	4,00	4,00
K.4- Par les professionnels pour usage compost en distockage, la tonne	Gratuit	
K.5- Particuliers résidant sur le territoire de la C.A.N	Gratuit	Gratuit
K.6- Par les particuliers résidant sur le territoire de la C.A.N par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	8,00	8,00
K.7- Par les professionnels, refus de crible végétale, la tonne - moins de 100 tonnes achetées/an	6,00	6,00
	4,00	4,00
L-VENTE DE BROYATS FRAIS CRIBLES, DE PAILLAGE OU DE BIOCOMBUSTIBLES		
L.1- Vente de broyats frais criblés, la tonne	Gratuit	Gratuit
L.2- Vente de paillage, la tonne	25,00	25,00
L.3- Vente de biocombustibles grossiers, la tonne	30,00	30,00
L.4- Vente de biocombustibles fins, la tonne	30,00	30,00
M-VENTE D'INERTES RECYCLES		
M.1- Vente de terre végétale, la tonne	5,00	5,00
M.2- Vente de cailloux 0/13, 0/40 ou 0-60, la tonne	7,00	7,00
N-VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES		
N.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60	94,60
N.2- Par des groupes d'états, des techniciens, des sociétés des étudiants et des résidents - auxquels s'ajoute la C.A.N	Gratuit	Gratuit
S-DUPLICATION DE FACTURES		

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C78-12-2017-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017